

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

**Délibération n° :**

DL13/2024

**Objet :**

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 14/03/2024

EN EXERCICE : **42**  
PRESENTS : **23**  
VOTANTS : **28**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 28 mars 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M.VIGIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M.ZIANE (titulaire - CPS) ; M.DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M.GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M.DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS).

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance**

**Délibération n°DL13/2024**  
**Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet**

**Le comité syndical,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le budget de la collectivité,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet pour satisfaire au besoin de recrutement d'un assistant(e) à la création de supports de communication, préalablement occupé par le recours à un emploi aidé Parcours Emploi Compétences dont le contrat arrive à terme en avril 2024,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires pour exercer les missions d'assistant(e) à la création de supports de communication. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, appartenant au grade d'adjoint administratif (IB 367-432).

**Approuve** le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires qui tient compte de la modification liée à la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet.

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2024  
Affichée le : - 4 AVR. 2024

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL13_2024
Date de la décision:	2024-04-04 00:00:00+02
Objet:	Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240404-DL13_2024-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
<i>nom original:</i> DL 13 2024.pdf	application/pdf	300698
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300698
<i>nom original:</i> Note présentation DL 13 2024.pdf	application/pdf	62920
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20240404-DL13_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	62920

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2024 à 10h55min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2024 à 11h00min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2024 à 11h05min08s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 avril 2024 à 11h10min12s	Recu par le MIAT le 2024-04-04